



Compte rendu des représentants du personnel

CGT- Réseau Canopé

CHSCT du 22 novembre 2017

Pour CGT Réseau Canopé à cette séance : Marie-Odile DUPONT, Marie-Line FRAUDEAU et Grégory DUPREZ.

Deux points ont été ajoutés à l'ODJ initial de ce CHSCT (Point 3 et 8) :

a/ la validation des PV des CHSCT extraordinaires (point 2)

b/la mise en place d'une télésurveillance par un établissement accueillant un de nos ateliers (RAS).

Voici nos remarques et commentaires sur les points abordés à cette séance.

1 / et 2 / Approbation des PV des CHSCT de mars et juin.

La validation du PV du mois de mars a pris du temps car les instances se sont succédées.

3 / Validation des PV des trois CHSCT exceptionnels consacrés à la délégation d'enquête.

Le comité avait décidé que les PV des séances extraordinaires devaient retracer le travail effectué sous une forme plus synthétique. Les seules communications faites précédemment sur le sujet étaient décidées en CHSCT pour garantir le bon déroulement de l'enquête. Les deux premières séances ont été consacrées à la préparation de l'enquête et la troisième à l'examen du rapport de la délégation.

Les moyens accordés à la délégation d'enquête ont permis un travail en toute liberté. Le résultat obtenu grâce aux personnels entendus en entretien a été reconnu unanimement de qualité, neutre et utile pour l'établissement. Le principal résultat de cette enquête a été synthétisé dans un rapport. Ce rapport d'enquête propose des actions de prévention à la direction qui en a retenu la majorité pour compléter le plan de prévention (point 4).

Les PV des points 1 à 3 seront bientôt disponibles sur l'intranet dans la rubrique :

« Pilotage->Direction générale->instances du personnel->CHSCT »

4 / Plan de prévention de lutte contre les RPS (présentation et avis).

Avec le travail d'enquête, le plan de prévention a pu être complété avec notamment des actions de prévention des risques psychosociaux (RPS).

La direction a présenté l'ensemble des actions retenues du rapport d'enquête, reformulées et classifiées (priorité, public cible ...). Les actions non retenues sont envisagées sous d'autres formes que celles proposées par la délégation.

Globalement ce plan est en adéquation avec le travail de la délégation, il correspond aux attentes des représentants du personnel. C'est une bonne base qu'il faudra évaluer et faire évoluer en fonction des résultats intermédiaires.

5 / CR d'activités du conseiller de prévention.

Le travail des assistants de prévention reste un point important pour le CHSCT. Le réseau des assistants de prévention évolue (arrivées/départs). La formation se poursuit : recyclage et formation initiale pour les nouveaux. Les lettres de cadrages ont été complétées par une quotité de temps alloué à la mission.

Pour information, voici énumérés ci-après, les autres points du CR du conseiller de prévention : l'affichage obligatoire, les défibrillateurs, les médecins agréés, le vapotage dans l'établissement, les registres, les visites de bâtiments et les ouragans ayant touchés les Antilles.

La présence d'un assistant de prévention par site doit être une ambition commune.

Les registres doivent être accessibles et doivent s'intégrer dans la culture de l'alerte que le réseau encourage.

6 / Discussion autour du bilan social (avec indicateurs d'absentéisme).

Le bilan social est en grande partie traité dans les séances du CTEP. En CHSCT nous n'avons examiné que les indicateurs d'absentéisme. Le travail de consolidation des données a été réalisé par la direction des ressources humaines (DRH). Une extraction par DT sera fournie aux RAF pour une analyse fine de ces indicateurs.

On constate une stabilité des données présentées.

7 / Point relatif à la médecine de prévention.

La mise en place d'un réseau d'infirmiers ayant délégation d'un médecin de prévention ne pourra se concrétiser. Le médecin a l'obligation de visiter l'ensemble des sites, c'est impossible à envisager.

Les organismes du « privé » se recentrent sur leur cible, il n'y a donc pas d'espoir non plus de ce côté-là.

Un poste de coordinateur a été créé au ministère, une demande lui sera adressée par l'établissement. Le sujet est compliqué car il y a pénurie de médecin de prévention.

8 / Point sur le vapotage.

La décision a été prise de traiter tous les espaces de la même façon. Pour notre réseau : pas de vapotage en intérieur.

9 / Information sur les risques routiers.

Le réseau met en place une campagne de formation professionnelle en direction de ses agents utilisant un véhicule pour leur activité professionnelle. C.F. Filinfo nov 2017

Une « charte » des déplacements est en cours d'élaboration, elle sera accompagnée de fiches pour aider à la prévention de ces risques.

10 / Point d'information sur le programme de la chargée de mission QVT

Les affiches RPS sont arrivées dans les ateliers. Elles ont été envoyées aux responsables d'ateliers. Si vous ne les avez pas reçues, vous pouvez contacter Carole Donizeau (chargée de mission QVT). Ces affiches sont accompagnées par des vidéos sur les idées reçues, posées sur l'intranet (rubrique « Accueil -> Services -> Ressources humaines -> Prévention des Risques Professionnels et Réseau PAS -> Vidéos " Les RPS en prendre conscience").

Les risques psychosociaux, parlons-en !

11 / Suivi des points portés à l'ODJ et effectués lors de la séance précédente (juin 2017) et point d'étape sur la tenue des commissions HSCT locales.

Les retours sur ce point, se sont faits par commission

12 / Questions diverses

Deux points ont été traités précédemment, deux ont fait l'objet d'échanges spécifiques.

a) Les remontées concernant la surcharge de travail perdurent.

Une grande partie du personnel est encore impactée.

Les multiples interfaces (Sciforma, Qualiic, PGI, Virtualia, Gf@c...), les réponses récurrentes aux différents partenaires, la recherche de solutions ou de ressources associées aux actions entraînent une dispersion nuisible à l'activité.

La direction pense que le pic d'activité n'est pas complètement passé.

Des solutions pour alléger le travail des collègues ont été demandées.

Un catalogue de tâches « refusables » (décommissionnement) et une base de connaissances communes ont été suggérés.

b) Télétravail

L'arrêté du 3 novembre 2017 concernant le télétravail s'applique seulement aux établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation...

Réseau Canopé reste pour le moment en période d'expérimentation.

Pour finir sur un extrait de nos derniers échanges :

« Les valeurs qui sont fondamentales pour notre réseau : la sincérité, la bienveillance et la confiance. »



Nous partageons ces valeurs.